



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

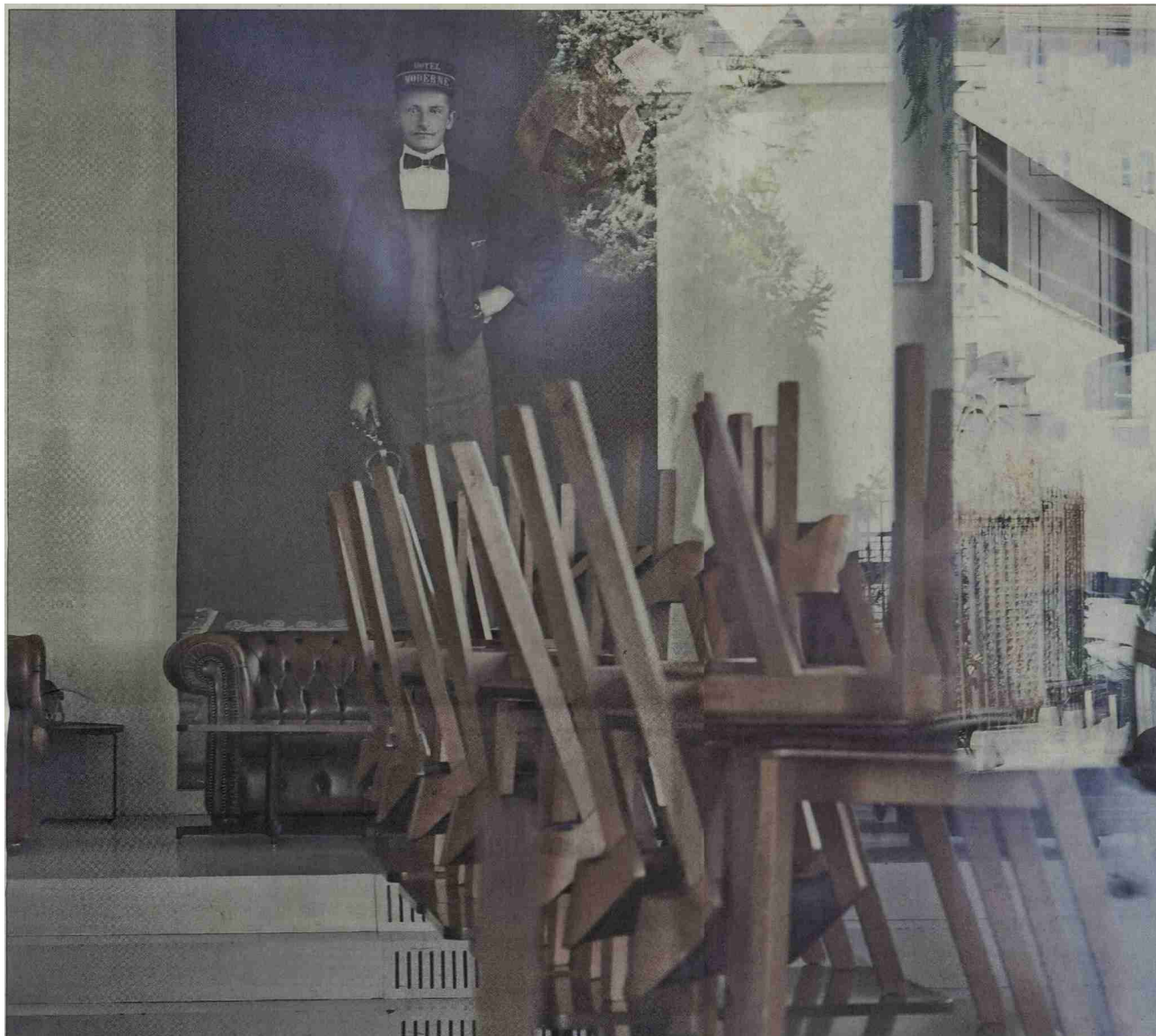
La Gruyère  
1630 Bulle  
026/ 919 69 00  
www.lagruyere.ch/

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 13'357  
Parution: 3x/semaine

Page: 2  
Surface: 158'566 mm<sup>2</sup>

Ordre: 1088138      Référence: 76692213  
N° de thème: 999.080      Coupure Page: 1/5

# Cinquante mio pour sauver l'emploi



Inquiet pour l'emploi, le Conseil d'Etat a libéré une première enveloppe de 50 millions de francs. Suivant l'évolution de la situation, il pourrait se montrer encore plus généreux. JEAN-BAPTISTE MOREL



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

**/// Le coronavirus met à mal l'économie fribourgeoise. Petites ou grandes, toutes les entreprises sont touchées.**

**/// Le Conseil d'Etat débloque un fonds de 50 millions de francs pour une première série de mesures et d'actions.**

**/// Certains chantiers s'arrêteront vendredi, mais aucune décision n'est prise pour l'ensemble de la branche.**

DOMINIQUE MEYLAN/XAVIER SCHALLER

**SOUTIEN ÉTATIQUE.** «Nous voulons préserver à tout prix les emplois.» Le directeur de l'Économie et de l'emploi, Olivier Curty, est inquiet et il l'a fait savoir mercredi en conférence de presse. La crise sanitaire, provoquée par le coronavirus, se double d'une crise économique. Pour soutenir les entreprises fribourgeoises, le Conseil d'Etat débloque 50 millions de francs qui doivent financer une première série de mesures et d'actions.

Le Conseil d'Etat a privilégié un instrument: le cautionnement des crédits bancaires. Autrement dit, le canton se porte garant du paiement de la dette auprès de la banque. Pour ceux qui ne pourraient pas en bénéficier, la Direction de l'économie et de l'emploi pourra garantir des prêts de 50 000 francs au maximum, une mesure qui s'adresse notamment aux indépendants. Le Conseil d'Etat s'engage encore à étudier la possibilité d'un soutien financier direct aux entreprises. Mais il attend que la Confédération détermine des critères pour ces «cas de rigueur».

### Progression en vue

Dans le canton, 86 personnes ont été testées positives au Covid-19, un chiffre qui est certainement loin de la réalité,

puisque le frottis n'est plus systématiquement fait sur les patients présentant des symptômes. Onze personnes se trouvaient à l'hôpital mercredi, dont cinq aux soins intensifs. «Nous avons des situations complexes de prise en charge», relate la directrice de la Santé et des affaires sociales, Anne-Claude Demierre. Les autorités s'attendent à une très forte progression de la maladie ces prochains jours. «Le Conseil d'Etat demande formellement à chaque Fribourgeoise et Fribourgeois de rester à la maison sauf pour travailler, faire ses courses ou aider un proche», martèle la présidente du Gouvernement.

La pandémie de coronavirus a commencé par toucher les domaines culturel et sportif, avec des annulations en série, puis l'événementiel, le tourisme et la gastronomie. La fermeture des commerces a porté un nouveau coup cette semaine. Peu à peu, le virus se répand dans toute l'économie.

Pour les entreprises, la première mesure à disposition est le chômage partiel ou réduction d'horaire de travail (RHT), un domaine régi par la Confédération. «Nous avons déjà plusieurs centaines de demandes de RHT», rapporte Olivier Curty. En temps normal, le canton en recense une

trentaine par année. Dans ce secteur, les employés du Service public de l'emploi ont été multipliés par 12 pour ne pas être débordés. Le Conseil d'Etat appelle la Confédération à étendre cette couverture aux indépendants et aux dirigeants de petites structures. Tout comme les employés engagés pour une durée déterminée, les temporaires et les apprentis, qui ne peuvent pas en bénéficier actuellement.

### Problèmes de liquidités

Avec ce fonds de 50 mio, le Conseil d'Etat veut répondre aux problèmes de liquidités de nombreuses entreprises. Ce soutien doit permettre de payer les salaires des employés, qui pourront ainsi régler leurs factures. Faute de rentrées suffisantes, certaines sociétés pourraient être contraintes de licencier.

Pourquoi 50 millions? «Il est difficile de faire un calcul précis», admet le directeur des Finances, Georges Godel. Le Conseil d'Etat a, avant tout, voulu donner un signal fort à l'économie. «Nous nous basons aussi sur les mesures prises au niveau fédéral», complète Olivier Curty.

Les prêts seront mis en œuvre dès lundi. Les critères d'octroi sont encore en cours de discussion. Le Conseil d'Etat a approché les banques. «Nous leur avons demandé de faire preuve de flexibilité et de souplesse», rapporte Olivier Curty. Cette requête concerne aussi le report de paiement des charges d'amortissement des prêts.

Pourquoi avoir choisi ce mécanisme et pas un autre? «Les salaires devront bientôt être payés. Nous avons trouvé un système assez intelligent, qui repose partiellement sur les compétences de la banque, tout en donnant des garanties étatiques pour que



le processus se passe bien», répond Olivier Curty. La BCF a d'ores et déjà annoncé qu'elle jouerait le jeu. Le Conseil d'Etat espère que les autres établissements feront de même.

Le canton fera lui aussi preuve de souplesse, notamment en accordant des délais pour le paiement des impôts allant jusqu'à trois mois supplémentaires. Cela concerne aussi bien les particuliers que les entreprises. Quant aux déclarations d'impôt, la date limite a été reportée au 30 juin pour tous et sans frais. Le Conseil d'Etat a aussi demandé à ses services de faire preuve de flexibilité pour l'encaissement des factures et des émoluments.

### La culture et le sport

Concernant les acteurs culturels et sportifs, le canton va honorer les subventions prévues. «Pour la culture, les acteurs indépendants ne sont pas dédommés, constate Jean-Pierre Siggen, directeur de l'Instruction publique, de la culture et du sport. Nous allons effectuer un sondage pour mesurer l'ampleur du problème. Nous déciderons ensuite d'une éventuelle aide structurelle.» Il précise que la Confédération projette aussi une loi de soutien définie dans le temps.

Dans le canton, le soutien au sport est essentiellement l'affaire de la LORO. Jean-Pierre Siggen rappelle que la Confédération a annoncé une aide de 50 mio de francs, à fonds perdu, pour les organisations sportives bénévoles. La même somme est prévue pour des prêts sans intérêt en faveur des sports d'équipes professionnels. «Com-me ce sont aus-

si des entreprises, elles peuvent demander des mesures de RHT.»

En temps normal, un crédit de 50 mio devrait être approuvé par le Grand Conseil, puis par le peuple. Cette fois, ce n'est pas le cas. La Constitution fribourgeoise prévoit qu'en cas de situation extraordinaire le Conseil d'Etat soit investi de compétences étendues. Ses décisions devront toutefois recevoir l'aval du Grand Conseil, lorsque les choses seront revenues à la normale. ■

## Trouver de l'aide

Pour une petite entreprise qui serait en difficulté, le premier réflexe consiste à déposer une demande de chômage partiel auprès du Service public de l'emploi. En second recours, si cette même société manque de liquidités, elle est invitée à contacter sa banque pour tenter de trouver une solution. Si cette démarche échoue, le canton entre en jeu avec la possibilité de cautionner un crédit bancaire. Ce troisième palier est supervisé par la Promotion économique. Dès lundi, des spécialistes seront mis à la disposition des entreprises afin de les aider à élaborer des dossiers de cautionnement. Une hotline répondra à leurs questions. En dernier recours, les entreprises n'ayant trouvé aucune réponse satisfaisante pourront solliciter un prêt de 50 000 fr. au maximum auprès de la Direction de l'économie et de l'emploi. **DM**



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

WWW.FR.CH

La Gruyère  
1630 Bulle  
026/ 919 69 00  
www.lagruyere.ch/

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 13'357  
Parution: 3x/semaine

Page: 2  
Surface: 158'566 mm<sup>2</sup>

Ordre: 1088138 Référence: 76692213  
N° de thème: 999.080 Coupure Page: 4/5

# Toutes les entreprises sont touchées

Pour les entreprises fribourgeoises confrontées au coronavirus, le souci numéro un est de faire face au manque de liquidités.

**ÉCONOMIE.** Directrice de la Fédération patronale et économique à Bulle, Nadine Gobet est inquiète. Les conséquences du coronavirus sur les entreprises fribourgeoises pourraient être très importantes. La députée PLR attend des autorités cantonales une intervention à la hauteur des enjeux. Interview.

## Dans quelle situation se trouvent les employeurs fribourgeois?

**Nadine Gobet:** Cette phase d'incertitude est très difficile pour eux. Beaucoup se demandent s'ils peuvent continuer à travailler. Dans la pratique, il peut être compliqué de respecter les consignes de sécurité de l'Office fédéral de la santé publique. Il n'existe pas de norme précise pour chaque situation. Les entreprises ont un vrai souci de protéger la santé de leurs collaborateurs, qui doivent, en retour, respecter les consignes. Nous en appelons à la responsabilité des uns et des autres. C'est une situation extraordinaire qu'on n'imaginait pas vivre il y a deux ou trois semaines encore.



Pour la plupart des entreprises, le souci numéro un, hormis celui de santé publique, est de faire face au manque de liquidités.

Le Conseil fédéral – et c'est très bien s'il a repris la main – dit d'envoyer tout le monde à la maison, mais les charges fixes continuent de courir. Il faut payer les salaires, les loyers et les taxes, notamment les impôts, la TVA et les assurances sociales.

## Les indépendants sont-ils les seuls touchés?

Tout le monde est concerné, du plus petit au plus grand. A Bulle, un coiffeur est touché tout comme une entreprise de



construction ou UCB Farchim. Faut-il arrêter totalement l'usine? Ce sont des questions qui se posent. Pour les entreprises de construction, les séances de chantier s'annulent et l'approvisionnement en matière première n'est parfois plus garanti. Les gens résilient les commandes ou retardent les investissements avec le sentiment que ce n'est plus la priorité.

**Est-ce que beaucoup d'entreprises craignent la faillite?**

Oui, à cause des problèmes de liquidités. Cela concerne en première ligne les indépendants, qui sont les plus fragiles à ce niveau-là. Ils vont devoir faire front pendant plus d'un mois peut-être et leurs réserves vont fondre assez rapidement.

**Le chômage partiel règle-t-il tous les problèmes?**

La caisse de chômage prend en charge les salaires des employés, ce qui règle une partie des problèmes. Mais, si on reprend l'exemple d'un coiffeur, ni le patron ni les charges ne sont concernés. Et il n'existe pas vraiment d'autres moyens de se faire indemniser.

**Qu'attendez-vous du canton?**

Les entreprises ont besoin de solutions urgentes. Il faut éviter qu'elles ne partent en faillite ou qu'elles ne résilient les contrats. Nous attendons que le Conseil d'Etat mette à disposition un fonds pour parer au plus pressé, notamment pour aider ceux qui ont des problèmes de liquidités. Mais il faut définir des conditions. On ne peut pas distribuer des aides sans critères. Il faudrait également faire preuve d'ouverture sur l'imposition et revoir ce qui est possible au niveau des taxes. Les réductions d'horaire de travail (RHT), les cautionnements et les banques peuvent apporter certaines réponses. Mais il y a peut-être d'autres choses à imaginer. Nous devons unir nos forces pour trouver des solutions.

**Le fonds de 10 milliards, proposé par la Confédération, vous semble-t-il suffisant?**

Il s'agit d'une première réponse, selon le Conseil fédéral. Ce montant paraît important, mais il comprend déjà 8 milliards pour les RHT. Nous voudrions que cette possibilité soit étendue aux indépendants, aux contrats à durée déterminée, aux auxiliaires et à tous ceux qui ne sont pas couverts. On se rend aujourd'hui compte qu'il y a des cas pour lesquels rien n'est prévu. Avec ces ajouts, le fonds va être vite épuisé. Ces questions doivent être réglées au niveau fédéral. La vie et la santé doivent être préservées en premier lieu. Mais il faudra aussi des mesures fortes pour maintenir les entreprises. **DM**